

COMPTE RENDU DE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JUIN 2017

Le 30 Juin 2017 à 20H30 le conseil municipal s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Jean-Luc JACQUEMOND.

Étaient présents : Monsieur GAUER Jacques, Monsieur NOUVEL Michel, Monsieur NOUVEL Benoît, Monsieur BRU Christophe, Monsieur CREBASSA Bruno, Madame ROQUES Céline, Monsieur OLIVIER Serge.

A été nommé secrétaire de séance : Christophe BRU

ORDRE DU JOUR

1. Coupe de bois sur bois de Saint Thomas
2. Vente du véhicule municipal
3. Vente de la remorque
4. Admission en non-valeur 2017
5. Délibération pour demande de subvention à Adour Garonne pour le projet « Qualité de l'eau sur la commune »
6. Délibération sur la modification de l'aide DETR sur le projet sécurité routière
7. Questions Diverses

1. Coupe de bois sur bois de Saint Thomas

L'ONF prépare 2018 et propose de nouvelles coupes de bois dans les bois de Saint Thomas sur la commune de Brusque. Cette forêt est en indivision avec la commune de Fayet et donc le résultat des ventes de bois se partage à moitié avec la commune de Fayet.

Monsieur Le Maire propose de prendre une délibération favorable à ces nouvelles coupes de bois et rappelle qu'au final il faudra attendre 25 % de la valeur des coupes pour le budget 2018. (Une fois les 50 % retiré pour Brusque et sur les 50 % restant à Fayet il faudra retirer la part des remboursements à l'ONF environ 50 %).

- **Après délibération le Conseil Municipal à l'unanimité vote la proposition de nouvelle coupe dans les bois de Saint Thomas.**

2. Vente du véhicule municipal

Monsieur Le Maire propose de se séparer du véhicule municipal vu que la commune n'a plus d'employé municipal et que de garder cette voiture engendre automatiquement des coûts d'immobilisations et des frais d'assurances.

Après consultation de la cote argus sur différent site internet spécialisé et en prenant compte que le véhicule dispose d'option comme un attelage et une galerie le Maire demande au conseil municipal de délibérer.

- **Après délibération le Conseil Municipal à l'unanimité vote le prix de vente à 3500€ (à débattre en fonction de la demande)**

3. Vente de la remorque

Monsieur Le Maire propose de se séparer également de la petite remorque qui n'a plus d'intérêt sans véhicule pour la tracté.

- **Après délibération le Conseil Municipal à l'unanimité vote le prix de vente à 250€**

4. Admission en non-valeur 2017

Monsieur Le Maire fait part d'une nécessité de mettre en non-valeur la somme de 1476.22 € qui ne peuvent être récupérable malgré l'intervention du Trésor Public soit parce que la personne est fiché banque de France surendettement soit suite au décès de la personne.

- **Après délibération le Conseil Municipal vote la validation de la somme de 1476.22 € en non-valeur avec 6 voix pour et 2 contre.**

5. Délibération pour demande de subvention à Adour Garonne pour le projet « Qualité de l'eau sur la commune »

Monsieur Le Maire fait le point sur le sujet Eau en signalant la venue le matin même d'Aveyron Ingenerie sur le terrain. Cette visite avait pour objectif de faire le tour de la commune afin de finaliser le cahier des charges concernant les problèmes de qualité de l'eau distribuée sur la commune.

Le cahier des charges doit parvenir à la Mairie avant le 14/07/17.

Monsieur Le Maire signale que les derniers contrôles sanitaires de l'eau sur la commune sur les points de prélèvement de Fayet, Lagraverie et Laroque sont tous conformes comme les précédents.

Afin d'aller plus loin dans ce projet Monsieur La Maire demande au conseil Municipal de prendre une délibération afin de solliciter une aide à Adour Garonne pour les travaux qui seront nécessaire à résoudre totalement le problème de qualité de l'eau.

- **Après délibération le Conseil Municipal à l'unanimité vote la demande de subvention à Adour Garonne.**

6. Délibération sur la modification de l'aide DETR sur le projet sécurité routière

Monsieur Le Maire fait part de la demande des services de l'état de recevoir une nouvelle délibération modifiant le pourcentage d'aide demandée par le pourcentage d'aide pouvant être attribué. Soit de 50 à 25 %

- **Après délibération le Conseil Municipal à l'unanimité vote la demande des services de l'état.**

7. Questions Diverses

Le SDIS a demandé à la commune de procéder à une vérification technique des bouches à incendie.

Cette vérification concerne 3 points essentiel que sont

L'implantation

Le débit heure

La pression.

L'opération est en étude car pour les 2 derniers points il faut un outil de contrôle qui coute environ 2500 €

Le conseil municipal donne un avis favorable au plan de lutte départemental contre les feux de forêt sur la période 2017-2026

Après consultation et retour unanime des parents d'élève Monsieur Le Maire informe qu'il validera le retour de la semaine à 4 jours à l'école de Fayet lors du prochain conseil d'école.

Cette modification pourrait être effective dès la rentrée de septembre 2017 selon le retour de l'académie.

La Mairie a créé un registre des personnes seules ou pouvant être en difficultés afin de pouvoir rentrer en contact rapidement au besoin. (Canicule, grand froid, etc ...)

Le village de Laroque connait depuis toujours de gros problèmes de réceptions de téléphone mobile, il vient d'être pris dans l'appel à projets : 1300 sites (zones économiques, touristiques au-delà des 500 m. du centre-bourg). C'est FREE qui a été désigné comme leader sur ce dossier et les équipements mis en œuvre permettront d'avoir une couverture avec les 4 réseaux (Free, Orange, Sfr et Bouygues). Pour le client final, ce sera complètement transparent, c'est l'opérateur leader qui gèrera les réseaux pour les 3 autres opérateurs.

Tous les sujets étant épuisés Monsieur le Maire clôture la séance à 22 heures 50.